

## **Rapport du Président**

Commission permanente

jeudi 20 juin 2024

**N° CP-2024-5-5-7**

**N° applicatif 9659**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Direction**

Direction santé, prévention, PMI

### **Service consulté**

## **SUBVENTIONS 2024 POUR 47 POSTES D'ANIMATEUR DE RELAIS PETITE ENFANCE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement pour 47 postes d'animateur de Relais Petite Enfance pour un montant total de 62 460 € répartis entre les 25 organismes haut-rhinois.

Les Relais Petite Enfance (RPE) s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont :

- Renseigner les parents sur les modes d'accueil, individuel et collectif, du jeune enfant, présents sur le territoire concerné ;
- Informer les parents sur les démarches relatives au droit et devoir du « parent employeur » ;
- Offrir aux professionnelles un cadre pour échanger sur les pratiques professionnelles ;
- Faciliter et encourager l'accès à la formation continue des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant ;
- Accompagner les assistantes maternelles dans leurs relations de travail avec les parents employeurs ;
- Proposer des temps d'éveil pour les enfants, accompagnés de l'assistante maternelle.

A l'instar des années précédentes, il vous est proposé de subventionner les postes d'animateur intervenant dans les 33 RPE du département du Haut-Rhin à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine et proratiser selon le temps de travail.

Ainsi, pour l'année 2024, les subventions de fonctionnement concernent 47 postes d'animateur de Relais Petite Enfance, gérées par 25 organismes différents, pour un montant total de 62 460 € répartis selon l'annexe jointe au présent rapport.

Pour information, l'évolution des subventions répartis entre 25 organismes pour 47 animateurs exerçant dans 33 Relais Petite Enfance est stable pour les deux dernières années soit 62 970 € en 2023 et 62 460 € en 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer pour l'année 2024 les subventions de fonctionnement pour 47 postes d'animateur de 33 Relais Petite Enfance, gérés par 25 organismes différents, récapitulées dans l'annexe jointe au présent rapport, pour un montant total de 62 460 € ;
- de préciser que chaque subvention fera l'objet d'un versement unique ;
- d'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget Primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P119	P119O002	P119E01	T02	(750) 65-65748-411	12 900 €
P119	P119O002	P119E01	T02	(2469) 65-657358-411	43 860 €
P119	P119O002	P119E01	T02	(2467) 65-657348-411	4 500 €
P119	P119O002	P119E01	T02	(3496) 65-657381-411	1 200 €
TOTAL					62 460€

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.